



RCS : EVRY

Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

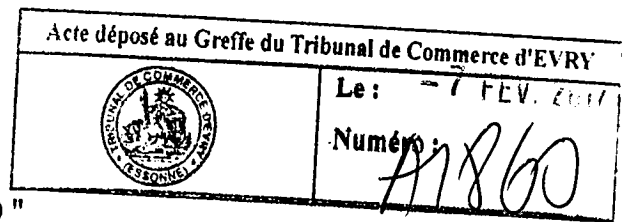
Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2003 B 02669

Numéro SIREN : 451 107 114

Nom ou dénomination : 2BCD

Ce dépôt a été enregistré le 07/02/2017 sous le numéro de dépôt 1860



" 2BCD "

Société par Actions Simplifiée au capital de 16 000 Euros

Siège social : 13, Chemin de la Ville du Bois 91310 MONTLHERY

RCS EVRY 451 107 114

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES
En date du 9 JANVIER 2017

L'an deux mil dix sept,
Le Neuf Janvier à 16 heures,

Les associés de la Société par Actions Simplifiée « 2BCD », au capital de 16 000 Euros, divisé en 1 600 actions de 10 Euros chacune, dont le siège social est au 13 Chemin de la Ville du Bois 91310 MONTLHERY se sont réunis audit siège social en Assemblée Générale Ordinaire, sur la convocation verbale faite par le Président, les associés étant d'accord sur ce mode de convocation.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par la Présidente de la société, Madame Brigitte CADROT épouse BAUMARD.

Madame Ghislaine FABBRO, es-qualités de Président de la SAS « G3M » associé détenant la totalité du capital, est présente.

La feuille de présence, certifiée exacte par la Présidente permet de constater que les associés présents possèdent la totalité des actions composant le capital social.

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée.

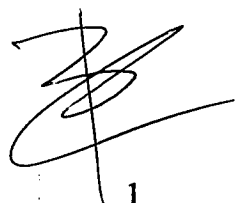
Madame la Présidente rappelle ensuite aux associés qu'ils ont été convoqués en respect des formes et délais prévus par les statuts de la société.

Il lui est donné acte de cette convocation et quitus sans réserve.

Elle dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- les statuts de la Société

Elle rappelle l'ordre du jour de la réunion :

GF  1

- Démission de Madame Brigitte CADROT, épouse BAUMARD de ses fonctions de Président,
- Nomination d'un nouveau Président,
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes Titulaire et d'un Commissaire aux Comptes Suppléant,
- Pouvoirs pour les formalités,
- Questions diverses.

Madame la Présidente rappelle que les associés de la Société ont décidé de céder l'intégralité de leurs actions à un nouvel associé, la Société « G3M ».

En conséquence, dans le cadre de cette restructuration du capital de la Société, la Présidente, Madame Brigitte CADROT, épouse BAUMARD, donne sa démission de ses fonctions de Président de la Société.

Il convient donc de procéder à son remplacement.

Elle rappelle ensuite que la Société a été transformée sous la forme d'une Société par Actions Simplifiée et que le capital social est détenu en totalité par une personne morale, la SAS « G3M », suite à la cession des actions intervenue ce jour.

En conséquence, en application de l'article L 227-9-1, al.3 du Code de Commerce, la société se trouve dans l'obligation de désigner un Commissaire aux Comptes Titulaire et un Commissaire aux Comptes Suppléant puisqu'elle est contrôlée par une société au sens de l'article L 233-16, II et III du Code de Commerce.

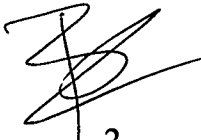
La mission de contrôle du Commissaire aux Comptes Titulaire qui sera nommé débutera avec la certification des comptes de l'exercice en cours, soit les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2017.

Elle propose la nomination de la Société Civile PASCAL DZIERZEK ET VINCENT ECREPONT, sis Technoparc des Près – 23 Allée Lavoisier 59650 VILLENEUVE D'ASCQ, représentée par Monsieur Vincent ECREPONT, en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire, et la nomination de BL Commissariat et Audit, 35 Boulevard Gambetta – BP 40276 59335 TOURCOING CEDEX, en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant, qui pressentis, ont indiqué qu'ils acceptaient le mandat de Commissaire aux Comptes Titulaire et de Commissaire aux Comptes Suppléant.

Enfin, Madame la Présidente déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées et la Présidente fournit les précisions qui lui sont demandées.

Personne ne demandant plus la parole, Madame la Présidente met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

GF 
2

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prend acte de la démission de Madame Brigitte CADROT, épouse BAUMARD, de ses fonctions de Président de la société «2BCD » à compter de ce jour et le remercie pour tous les efforts qu'elle a déployés dans l'exercice de ses fonctions directoriales et lui donne quitus de sa gestion.

Elle décide de nommer, à compter de ce jour, en remplacement de Madame Brigitte CADROT épouse BAUMARD, Président démissionnaire, en qualité de Président de la Société, pour une durée illimitée :

GF
- Madame Ghislaine FABBRO, née le 15 mars 1981 à ATHIS MONS (91), demeurant 13
Chemin de la Ville du Bois 91310 MONTLHERY .

 Madame Ghislaine FABBRO aura les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et généralement, ceux qui lui sont conférés par les Statuts de la Société.

Aucune rémunération ne lui est attribuée, dans l'immédiat, au titre de son mandat de Président.

Madame Ghislaine FABBRO aura droit, en outre, au remboursement, sur état, de ses frais de déplacements, frais de représentation et débours faits en raison ou à l'occasion de ses fonctions.

Les rémunérations et remboursements ci-dessus seront portés aux frais généraux de la Société.

Madame Ghislaine FABBRO remercie l'Assemblée pour la confiance qu'elle veut bien lui témoigner et déclare que les dispositions légales instituant des incompatibilités ou des interdictions de fonctions ne peuvent lui être appliquées et qu'en conséquence, elle accepte le mandat qui vient de lui être confié.

« Cette résolution est adoptée à l'unanimité »

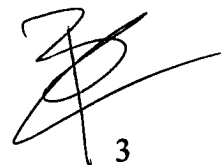
DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate qu'en application de l'article L 227-9-1, al.3 du Code de Commerce, la société se trouve dans l'obligation de désigner un Commissaire aux Comptes Titulaire et un Commissaire aux Comptes Suppléant puisqu'elle est désormais contrôlée par une Société au sens de l'article L 233-16, II et III du Code de Commerce.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide de nommer :

- En qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire :

La Société Civile PASCAL DZIERZEK ET VINCENT ECREPONT, sis Technoparc des Près
- 23 Allée Lavoisier 59650 VILLENEUVE D'ASCQ, représentée par Monsieur Vincent ECREPONT,

GF 
3

- En qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant :

BL Commissariat et Audit, sis 35 Boulevard Gambetta – BP 40276 – 59335 TOURCOING
CEDEX, représentée par Monsieur Arnaud LOCQUET,

pour une durée de SIX (6) exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale
Ordinaire des Associés ayant statué sur les comptes annuels clos le 31 décembre 2022.

« Cette résolution est adoptée à l'unanimité »

Messieurs Vincent ECREPOT et Arnaud LOCQUET, es-qualités, ont déclaré, chacun pour ce
qui le concerne, que les dispositions légales instituant des incompatibilités, des interdictions
ou des déchéances d'exercer les fonctions qui viennent de leur être conférées ne sont pas
susceptibles de leur être appliquées et qu'en conséquence, ils acceptaient lesdites fonctions.

TROISIEME RESOLUTION


L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée
conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

" Cette résolution est adoptée à l'unanimité "

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président
et les associés.

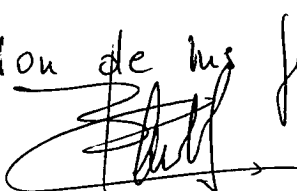
Le Président
Brigitte BAUMARD



Les associés présents
SAS « G3M »
Ghislaine FABBRO



« Bon pour démission de mes fonctions de Président »
Brigitte BAUMARD

*"Bon pour démission de mes fonctions
de Président"*


« Bon pour acceptation de mes fonctions de Président »
Ghislaine FABBRO

*Bon pour acceptation de mes fonctions
de président*
